



Dans l'impossibilité de donner un droit de réponse à la presse locale et nationale sur la dernière affaire de détournement l'opposant aux artistes locaux d'un montant de près de 9 millions de FCFA à l'occasion du festival << Couleurs du Sud >>, le responsable de la communication de cette institution a cru bon de durcir les conditions de participation aux réunions de travail pourtant ouvertes au public et à la presse.

La note est contenue dans un message balancé dans les réseaux sociaux. Très succinctement on peut y lire :

<< Il est porté à l'attention des professionnels des médias et autres technico-artistiques, que la couverture médiatique des activités organisées par le Conseil Régional du Sud est désormais réservée au seuls détenteurs d'une accréditation dûment délivrée par son service compétent. Pour chaque activité, les dossiers de demande d'accréditation formulés par les requérants sont reçus au minimum 03 jours avant l'activité et comportent les pièces ci-après : une demande d'accréditation, une photocopie de la CNI du requérant, un document justificatif liant l'intéressé au médias représenté, deux exemplaires ou autres preuves des dernières publications surtout celle concernant les activités du Conseil Régional du Sud pour les journaux >>.

Le tout signé **Parfait Magloire Obam**, le responsable du pôle de communication. Votre journal

s'interdit tout commentaire juste une question qu'est-ce qu'on a à cacher ici pour centraliser toute l'information du Conseil Régional du Sud autour d'une clique d'amis journalistes résidents tous à Yaoundé et liés par un contrat (**Sudcom**) de dupe à hauteur des millions FCFA à une institution régional censée servir le public et les usagers ?